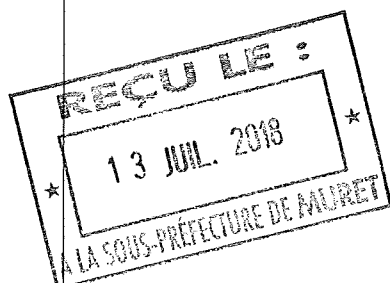


COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES								
Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 15 Procurations : 6 Absents : 8 Votants : 21 Pour : 21	L'an deux mille dix-huit, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire. Date de la convocation 28 juin 2018								
PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Alain D'ORSO, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA. PROCURATIONS : Yvelise MONTANÉ à Geneviève FABRE, Marie-Ange KOFFEL à Alain AUBERT, Bruno BENOIT à Alain PACE, Magali GRANDSIMON à Carine PAILLAS, Frédérique LAURENS à Philippe RIBET, Alain VIDAL à Jean-Pierre ZANATTA. ABSENTS : Andrée ESCAICH, Thierry LAZZAROTTO, Corinne CORDELIER, Maryvonne SALLES, Laurent VALLET, Floréal PALAZON, Jennifer DURAND, Eva FLORES. Secrétaire de séance : Geneviève FABRE									
N° 4529 OBJET : Rénovation d'appareils vétustes d'éclairage public dans divers secteurs	Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 12 mai 2017 concernant la rénovation d'appareils d'éclairage public vétustes dans divers secteurs, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante (5 BT 335) : - Rénovation d'appareils d'éclairage vétustes dans divers secteurs : 494 Chemin de Gay 70w, 800 Quartier Saudrune entrée aire des gens du voyage 100w, 893 Rue Gabriel Péri la longue 100w, 106 Chemin du Massoné 100w, 1044 Rue Forgues 150w, 43 chemin de Couloume 100w, 381 Chemin du Mounicard 100w, 296 Route de Fonsorbes 150w, 896 Chanteclair la longue 100w, Point lumineux parking du cimetière. - Cette liste est à titre d'information. Faire valider la liste par les services techniques. - Remplacement de ces lanternes par des lanternes LED : 100w SHP par 50w led / 70w SHP par 35w led / 250w SHP par 65w led. Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit : <table border="0"> <tr> <td>➤ TVA (récupérée par le SDEHG)</td> <td align="right">3 192 €</td> </tr> <tr> <td>➤ Part gérée par le Syndicat</td> <td align="right">12 974 €</td> </tr> <tr> <td>➤ Part restant à la charge de la commune (Estimation)</td> <td align="right">4 105 €</td> </tr> <tr> <td>➤</td> <td align="right">Total : 20 271 €</td> </tr> </table> Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière. Dès réception de cette délibération, les services techniques du SDEHG pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la commune pour validation.	➤ TVA (récupérée par le SDEHG)	3 192 €	➤ Part gérée par le Syndicat	12 974 €	➤ Part restant à la charge de la commune (Estimation)	4 105 €	➤	Total : 20 271 €
➤ TVA (récupérée par le SDEHG)	3 192 €								
➤ Part gérée par le Syndicat	12 974 €								
➤ Part restant à la charge de la commune (Estimation)	4 105 €								
➤	Total : 20 271 €								



	Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, • Approuve l'Avant Projet Sommaire. • Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres.
Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 13 JUIL. 2018 Affiché le : 13 JUIL. 2018	Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 10 juillet 2018 Le Maire, Alain PACE 

